

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 2263

présenté par  
M. Pradié

-----

### ARTICLE 45 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
---